



COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2025 DELIBERATION DCS25_12_12_03

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, dans la salle des fêtes de Corzé, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire		x	
	M. AUBRY Fabien	Titulaire	x		
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		x	
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire		x	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		x	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire		x	
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle. (absence excusée du Payeur Départemental)

Secrétaire de séance : Marc Antoine DRIANCOURT, de la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 3 : Arnaud BUREAU à Etienne GLEMOT, Claude ANNONIER à Gilles GRIMAUD, Jean Pierre BRU à Thierry GALLARD

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 5 décembre 2025

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION DCS24_02_23_06 DU 23 FEVRIER 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME RICOU DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE STATION DE SURPRESSION A BECON LES GRANITS

Vu les articles L 5211-10, L 2241-1 et L 1311-13 du CGCT ;

Vu la délibération N° 2022/09-XII/05 du 9 décembre 2022 modifiant les délégations de compétences et de signatures accordées par le Comité au Président du syndicat,

Vu la délibération DCS24_02_23_06 du Comité syndical du 23 février 2024 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée G230 pour un montant total de 480€,

Le Président expose :

Les délégations accordées au Président par délibération DCS22_09_12_05 du comité syndical du 9 décembre 2022 sont générales (toutes les matières sont déléguées au Président sauf 7 qui sont réservées au Comité) et incluent les opérations immobilières du syndicat. Le Comité ayant délégué sa compétence au Président, il ne peut plus délibérer sur les sujets délégués et seul le Président est compétent à décider dans toutes les matières déléguées. Aussi, il convient de procéder à l'abrogation de la délibération du comité du 23 février 2024.

En application de la délibération portant sur les délégations générales du 9 décembre 2022, le Président prendra une décision, dont il rendra compte au Comité suivant.
Cette décision du Président sera transmise en Préfecture.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

- **Abroge la délibération DCS24_02_23_06 du 23 février 2024.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention Unanimité

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le ID : 049-200077402-20251212-DCS25_12_12_03-DE
